

Règlement de la tombola « Défenseurs de l'enfance » organisée par la CNAPE, avec le soutien d'ORIS et de la LFP

Article 1 – Organisation

La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE), association reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982, organise une tombola en ligne sur la plateforme HelloAsso, du 26 septembre 2024 19h au 15 novembre 2024 20h.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure, à l'exclusion des salariés et des administrateurs de la CNAPE.

Il n'y a pas de limites concernant le nombre de tickets achetés par personne.

Les participants pourront acheter un ticket via la plateforme Hello Asso, qui héberge la tombola.

Chaque ticket a un prix unitaire de 5 euros. 20 000 tickets sont en jeu.

La tombola débute le 26 septembre 2024 à 19h et se terminera le 15 novembre 2024 à 20h.

Article 3 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 17 novembre 2024, lors du Tournoi de l'enfance au stade de l'OGC Nice, l'Allianz Riviera.

Le tirage au sort sera réalisé par voie numérique, à partir du fichier Excel regroupant les tickets achetés avant le 15 novembre 2024 à 20h, en la présence du président de la CNAPE ou de son représentant.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par ticket et par personne (mêmes nom, prénom et adresse mail). Il est toujours possible d'augmenter ses chances de gagner en achetant plusieurs tickets, mais il n'est pas possible de gagner plusieurs lots Si un ticket d'une même personne est tiré une deuxième fois, le tirage au sort sera relancé pour sélectionner un autre ticket.

Les vainqueurs seront informés, dès le tirage réalisé, via mail, du lot qu'ils ont gagné et du processus de retrait de celui-ci.

Article 4 – Nature et nombre de lots distribués

Il y a au total 26 lots à gagner lors de cette tombola.

Voici les lots détaillés :

- 10 x 1 montre collector « LFP Limited Edition », dont les numéros d'édition spéciale seront 16, 50, 60, 70, 75, 80, 101, 119, 200 et 300
- 5 x 1 maillot dédicacé de club de Ligue 1 McDonald's
- 5 x 1 maillot dédicacé de club de Ligue 2 BKT
- 5 x 1 ballon officiel de championnat (Ligue 1 McDonald's ou Ligue 2 BKT)
- 1 expérience bord terrain sur un match de Ligue 1 McDonald's (assister à l'échauffement des joueurs en avant match depuis le bord terrain et visiter la salle de conférence de presse ainsi que la régie TV)

Article 5 – Retrait des lots

Pour les lots physiques, il sera proposé aux gagnants de venir les retirer en main propre en boutique ORIS ou au siège de la LFP, à Paris. Si le gagnant ne peut pas ou ne souhaite pas se déplacer, son lot pourra lui être envoyé par courrier.

A partir de l'envoi du mail informant le gagnant de son lot, celui-ci aura un mois pour se manifester afin de récupérer son lot. Passé ce délai, le lot sera annulé.

Le gagnant de l'expérience bord terrain pourra choisir, parmi une liste de matchs qui lui sera communiquée, celui sur lequel il voudra vivre cette expérience. Les éventuels frais liés au déplacement pour se rendre au match seront à sa charge.

Article 6 – Affectation du produit de la vente des tickets

Les fonds récoltés dans le cadre de cette tombola seront consacrés au financement du « Tournoi des Défenseurs de l'Enfance ». Tout éventuel reliquat à l'issue de l'organisation de la 4eme édition qui se déroulera à l'Allianz Riviera à Nice, le 17 novembre 2024, sera reporté sur les éditions suivantes. A défaut d'organisation d'une nouvelle édition, l'éventuel reliquat sera affecté sur le budget des opérations caritatives de la CNAPE.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette tombola implique l'acceptation pleine et entière du participant au présent règlement.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement de tombola est consultable sur le site internet de la CNAPE et sur la page dédiée de la tombola sur le site Hello Asso

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.